

Compte-rendu de la 10<sup>e</sup> Consultation téléphonique A2ii-AICA

# Approches actuarielles pour les marchés d'assurance inclusifs

26 mai 2015



## Approches actuarielles pour les marchés d'assurance inclusifs

Les consultations téléphoniques de l'A2ii sont organisées en partenariat avec l'AICA pour fournir aux contrôleurs une plate-forme d'échange sur les expériences et les enseignements relatifs au développement de l'accès à l'assurance. **Cette consultation portait sur les approches actuarielles dans le secteur de l'assurance inclusive.**

La consultation s'est tenue en trois langues, et a été organisée par Hannah Grant (A2ii) pour l'anglais, Onur Azcan (A2ii) pour le français et Patricia Inga Falcon (A2ii) pour l'espagnol. Les consultants pour les aspects techniques étaient Jules Gribble (secrétariat AICA) pour la consultation en anglais, Rodolfo Wehrhahn (conseiller technique) pour la consultation en espagnol, et Denis Garand (président de DGA) pour la consultation en français. Une expérience nationale a été présentée par Michael Kofi Andoh, de la National Insurance Commission (NIC, Commission nationale des assurances) du Ghana.

## Le rôle des services actuariels sur les marchés d'assurance

En réponse aux demandes émanant de contrôleurs engagés dans l'assurance inclusive, l'AICA, en étroite collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), élabore actuellement un document concernant « les approches relatives aux services actuariels sur les marchés d'assurance inclusifs ». Ce document aura pour objectif de fournir des orientations générales, applicables dans les différentes juridictions, sur les exigences et les approches spécifiques de mise en œuvre de services actuariels proportionnés sur les marchés d'assurance inclusifs. Pour appuyer le travail d'élaboration de ce document, l'AICA estime qu'il est important de disposer d'une vue d'ensemble des questions auxquelles ses membres sont confrontés dans le domaine des services actuariels. Ces consultations téléphoniques avaient donc pour but de solliciter des contributions pour enrichir le futur document de l'AICA, ainsi que d'offrir aux contrôleurs une occasion de partager leurs expériences sur ce thème.

Les actuaires modélisent, analysent et interprètent l'impact des risques financiers pour orienter la gestion des activités d'assurance et permettre des décisions optimisées dans une grande variété de domaines, tels que le développement et la tarification des produits, la solvabilité, la gestion du risque et la gestion financière. Les services et les fonctions actuarielles produisent des recommandations à l'intention des décideurs clés des prestataires d'assurance, ainsi que des contrôleurs, et sont une composante essentielle sur un marché d'assurance fonctionnel.

Lorsqu'ils sont communiqués clairement et efficacement, les conseils actuariels réduisent les risques inhérents à l'assurance pour les assurés comme pour les prestataires. La défaillance d'un prestataire peut priver de nombreux assurés de couverture, et avoir un impact négatif durable sur le secteur de l'assurance. Ce risque est accru sur les marchés d'assurance inclusifs, où la confiance accordée à l'assurance est, au mieux, fragile. Là où des services actuariels efficaces sont offerts, les décisions concernant les produits et les opérations d'assurance se fondent sur des données plus fiables.

La formation et les pratiques des actuaires sont très fortement orientées sur la protection des assurés. Pour garantir cette protection, ils s'appuient sur leur compréhension de la nature à long terme de l'assurance et de ses conséquences directes. Par exemple, la nature de l'assurance-vie implique une grande variabilité des volumes de prestations à verser, qui connaissent des périodes de hausse et des périodes de baisse. Les prestataires doivent disposer des ressources adéquates pour faire face à ces fluctuations. Les provisions

pour sinistres ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que d'honorer les obligations envers les assurés, par exemple pour le versement de dividendes aux actionnaires ou le paiement de charges d'exploitation. Du fait de leur compréhension des risques auxquels sont exposés les assurés et les prestataires, les actuaires peuvent également assister les contrôleurs dans leurs décisions concernant le développement des marchés d'assurance.

Cependant, la capacité actuarielle pose problème sur la plupart des marchés d'assurance inclusifs. En dépit du rôle important joué par les services actuariels sur les marchés d'assurance, le nombre d'actuaires dans le monde ne couvre qu'environ la moitié des besoins<sup>1</sup>. Si l'on exclut des pays à forte tradition actuarielle (Australie, Canada, Afrique du Sud, Grande-Bretagne et États-Unis), la situation est encore bien moins favorable. Dans la plupart des pays où l'assurance inclusive est particulièrement nécessaire, la présence des services d'actuaires est extrêmement faible. Des projets sont mis en œuvre pour développer les capacités actuarielles, mais cela prendra du temps, et il importe de définir une stratégie pour faire face au manque d'expertise actuarielle dans les pays qui cherchent à développer leurs marchés d'assurance. Ce qui soulève la question suivante : quelles approches alternatives pour les services actuariels sur les marchés d'assurance inclusifs ?

## Approches alternatives pour les services actuariels sur les marchés d'assurance inclusifs

Pour identifier des approches alternatives permettant de développer les services actuariels sur les marchés d'assurances inclusifs, le point de départ consiste à identifier correctement le problème. Les contrôleurs doivent commencer par prendre le temps d'une réflexion : parmi les aspects qui différencient les marchés d'assurance inclusifs des marchés d'assurance traditionnels, quels sont ceux qui ont une incidence sur les services actuariels ? S'agissant des points communs, l'expérience acquise peut servir de référence, et dans les domaines où les deux types de marchés diffèrent, ces différences doivent être clairement articulées pour que des réponses appropriées puissent être proposées. Concernant les caractéristiques des produits, les marchés inclusifs se distinguent par des produits simplifiés, des couvertures et des primes moins importantes, des clients disposant de connaissances moins étendues et moins sophistiquées, et un déficit des voies de recours accessibles. Ces différences créent des risques spécifiques, qui requièrent des réponses adéquates et proportionnées.

**Qu'est-ce que la proportionnalité ?** Bien que la proportionnalité ne soit pas explicitement définie dans les principes de base en matière d'assurance (PBA)<sup>2</sup>, elle est évoquée au paragraphe 8 de l'introduction :

- « ... les contrôleurs ont besoin d'adapter certaines exigences et actions en matière de contrôle en fonction de la nature, de l'importance et de la complexité des différents assureurs.
- ... les contrôleurs doivent disposer de suffisamment de flexibilité pour adapter les exigences et les actions dans ce domaine afin qu'elles soient proportionnelles
  - ... aux risques posés par les différents assureurs ;
  - ... ainsi qu'aux risques potentiels que font courir ces derniers au secteur de l'assurance ou à l'ensemble du système financier. »

<sup>1</sup> [http://www.actuaries.org/PRESIDENTS/Documents/Paris/Actuarial\\_Supply\\_Demand.pdf](http://www.actuaries.org/PRESIDENTS/Documents/Paris/Actuarial_Supply_Demand.pdf)

<sup>2</sup> Les principes de base en matière d'assurance (PBA) représentent l'échelon le plus élevé dans la hiérarchie des documents de contrôle de l'AICA. Ils prescrivent les principaux éléments qui doivent être présents dans le régime de contrôle pour promouvoir un secteur de l'assurance financièrement viable et garantir un niveau de protection adéquat des consommateurs.

**Quelles sont les implications pour les contrôleurs ?** L'application du principe de proportionnalité relève de l'appréciation des contrôleurs, qui peuvent adapter certaines exigences et actions en matière de contrôle. Le plus souvent, la proportionnalité se traduit par l'allègement d'obligations jugées superflues concernant les caractéristiques des produits et leur enregistrement, la distribution, la gouvernance ou la solvabilité. Cependant, en matière de services actuariels, il faut veiller à ne pas trop simplifier les choses au risque de créer des failles dans lesquelles pourraient se glisser des politiques ou des pratiques inadéquates.

Il faut garder à l'esprit que les approches qui fonctionnent pour les produits d'assurance classiques ne peuvent pas toujours être directement transposées dans le domaine des produits d'assurance inclusifs. Bien que la conception, la distribution, la gestion et les relations clientèle dans l'assurance inclusive soient souvent très différentes, les produits inclusifs restent des produits d'assurance, auxquels les PBA s'appliquent. L'application des PBA peut différer d'un pays à l'autre, en raison de différences liées à la nature du marché et au niveau de sophistication de l'architecture de contrôle, mais les principes sous-jacents restent les mêmes.

L'aspect positif est que les orientations concernant les pratiques de supervision des marchés d'assurance inclusifs se développent – la difficulté tient à la façon dont les contrôleurs interprètent et appliquent ces orientations à l'assurance inclusive dans leurs contextes juridictionnels respectifs. Par exemple, l'un des principes de base pour la gestion de l'assurance consiste à regrouper les assurés pour gérer le risque d'assurance. Dans l'assurance-vie, une compagnie d'assurance gère les risques de mortalité en faisant des hypothèses sur le nombre de décès par an. Cette approche fonctionne au niveau d'un groupe, car la probabilité d'un sinistre se fonde sur cette hypothèse statistique. Au niveau de l'assuré, cependant, un individu est soit vivant, soit mort, et cet aspect ne peut être géré par l'assurance. Ainsi, il existe toujours une taille de groupe minimale en-deçà de laquelle on n'est plus en présence d'un produit d'assurance, même si ce seuil peut différer entre l'assurance classique et l'assurance inclusive. Les contrôleurs doivent exercer leur jugement pour déterminer quel doit être ce seuil dans leur juridiction.

De plus, les services actuariels ne se limitent pas à la conception du produit. Les risques financiers sont présents à tous les maillons de la chaîne de valeur de l'assurance, de l'acquisition des clients à l'évaluation des sinistres et au versement des prestations, en passant par l'administration et l'encaissement des primes. Si l'un de ces maillons cède, du point de vue de l'assuré, l'assurance n'a pas rempli son objectif. C'est pourquoi des processus adaptés doivent être en place pour gérer ces risques.

## Le cycle actuariel

Les actuaires gèrent les risques financiers tout au long de la chaîne de valeur de l'assurance par ce qu'on appelle le cycle actuariel : ils examinent l'évolution réelle, la comparent à ce qu'ils avaient projeté, et adaptent leurs hypothèses en conséquence. Dans un système parfait, ce processus s'appuierait sur des données complètes et serait géré par des actuaires pleinement certifiés. Malheureusement, cela n'est pas toujours possible dans la pratique. Dans tous les pays, les données présentent toujours un certain degré d'imperfection due à des lacunes, des omissions ou des erreurs, mais ce problème est particulièrement marqué sur les marchés d'assurance inclusifs.

En l'absence de données complètes et de bonne qualité, deux options sont possibles : soit on ne propose aucun service actuariel, soit on s'octroie une marge d'appréciation dans la mise en œuvre des services actuariels proposés et on dispose d'un processus pour gérer cette appréciation. Cette dernière option requiert l'exercice d'un jugement éclairé et l'existence d'un mécanisme de retour d'information approprié, que les actuaires nomment le cycle de contrôle actuariel. Il consiste à identifier un problème, puis à le résoudre, à

surveiller les résultats de la solution et, s'ils ne sont pas satisfaisants, à revenir à l'étape de l'identification pour recommencer le processus. Ce mode de fonctionnement ne se limite pas aux actuaires, mais il est ancré dans leur formation actuarielle. Un processus similaire est utilisé pour les rapports sur la situation financière<sup>3</sup>.

Les contrôleurs doivent déterminer ce qu'il est particulièrement important de soumettre à l'examen des actuaires dans l'assurance inclusive. Toutes les étapes du cycle doivent s'appliquer, mais le niveau d'approfondissement de chacune peut différer, l'essentiel étant de disposer d'un processus clairement défini. Soulignons également que la plupart des polices d'assurance inclusives ont une durée contractuelle courte (un an seulement). Lorsque l'on adopte une approche fondée sur le risque, on peut estimer que l'implication d'un actuaire pleinement certifié tout au long du processus est moins indispensable, car les considérations relatives au calcul du risque sont généralement moins complexes.

## Implications pour les contrôleurs

Un point de départ pour les contrôleurs qui cherchent à développer la capacité actuarielle sur leur marché consiste à se familiariser avec l'environnement des services actuariels dans leur juridiction. Les attentes des contrôleurs à l'égard des actuaires doivent être raisonnables, de même que celles des actuaires à l'égard des contrôleurs. L'utilisation de services qui ne sont pas bien connus de toutes les parties impliquées crée un risque de décalage entre les attentes respectives des uns et des autres, qu'il convient de prévenir. Les instances de contrôle manquent souvent de ressources actuarielles adéquates, et même lorsque ces ressources existent, elles sont difficiles à retenir.

Plusieurs initiatives ont été lancées pour développer les capacités actuarielles, mais elles progressent lentement, et les contrôleurs ont besoin d'orientations sur les actions envisageables. Il est important que les contrôleurs échangent sur leurs approches respectives de développement des capacités actuarielles dans l'assurance inclusive.

L'approche adoptée au Ghana par la National Insurance Commission (NIC, Commission nationale des assurances) fournit une étude de cas intéressante sur le développement des capacités actuarielles.

---

<sup>3</sup> Le rapport sur la situation financière est un rapport sur la solvabilité d'une société d'assurance, contenant à la fois une présentation de l'état financier actuel, tel qu'il est reflété dans le bilan, et une évaluation de la capacité de l'entreprise à survivre à des scénarios de risques futurs.

## Étude de cas : le Ghana

Depuis 2012, la NIC collabore avec la GIZ (Agence allemande de coopération internationale) sur un programme visant le développement d'un marché d'assurance inclusif et l'amélioration de l'accès à l'assurance pour les personnes à faibles revenus, dont celles travaillant dans le secteur informel.

L'une des principales composantes de ce programme porte sur le développement des capacités actuarielles, afin de disposer d'un effectif adéquat d'actuaire qualifiés pour assurer la fonction technique de tarification des produits, en conformité avec le nouveau cadre réglementaire du secteur de l'assurance mis en place en 2012. Le cadre spécifie le rôle des actuaire dans une société d'assurance et impose que tous les assureurs disposent d'une fonction actuarielle interne d'ici 2017.

Pour appuyer le développement des capacités actuarielles des assureurs et les aider à se mettre en conformité avec le nouveau cadre réglementaire, la NIC et la GIZ ont institué le Groupe de coordination du développement des capacités actuarielles (ACDC, Actuarial Capacity Development Coordination Group) en collaboration avec l'Association des assureurs du Ghana (GIA, Ghana Insurers Association), la Société des actuaire du Ghana (ASG, Actuarial Society of Ghana), le Ghana Insurance College (GIC) et quatre autres universités offrant des programmes d'études en actuariat. Dans le cadre de ce processus, l'ACDC a développé une stratégie de développement actuariel, découlant de sa vision à terme : un actuaire interne pleinement qualifié dans chaque société d'assurance d'ici 2020.

Conscient de l'inévitable période de transition entre la réalisation de la vision de l'ACDC et la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire, qui exige de tous les assureurs qu'ils disposent d'une fonction actuarielle interne dès 2017, la NIC a élaboré une approche transitoire alignée sur l'évolution actuelle du marché de l'assurance. Cette approche définit un nouveau cadre actuariel, qui admet plusieurs catégories d'actuaire pouvant fournir différents niveaux de services aux prestataires d'assurance. Il s'agit des catégories suivantes :

- **Actuaire affilié.** L'actuaire affilié est une personne qui s'emploie activement à devenir actuaire. L'actuaire affilié dispose d'un diplôme supérieur en science actuarielle ou dans un domaine connexe, est employé à temps plein de la société d'assurance et évolue vers un statut d'actuaire associé.
- **Actuaire associé.** C'est l'étape intermédiaire entre l'actuaire affilié et l'actuaire nommé. L'actuaire associé est membre associé d'une association d'actuaire reconnue et peut être employé à temps plein ou à temps partiel.
- **Actuaire nommé.** L'actuaire nommé est membre à part entière (« fellow ») d'une association d'actuaire reconnue et peut être employé à temps plein ou à temps partiel.

Dans cette nouvelle approche, les sociétés d'assurance seront tenues de disposer d'un actuaire affilié interne, assisté par un actuaire nommé externe. L'actuaire affilié interne sera responsable des services actuariels au quotidien, et l'actuaire nommé se chargera des révisions et des calculs finaux. Par ailleurs, pour les produits d'assurance inclusifs, le cadre proposé permettra l'utilisation d'un outil de tarification actuariel pour la micro-assurance<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> L'outil de tarification actuarielle pour les produits de micro-assurance a été développé par le groupe de travail sur la micro-assurance de l'UK Actuarial Profession (association des actuaire britanniques), en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), le Microinsurance Network et le département Statistiques de l'Université d'Oxford, et avec un financement de l'UK Actuarial Profession.

La conception et la mise en œuvre de la formation ont été appuyées par l'UK Actuarial Profession et la Society of Actuaries des États-Unis. La NIC a organisé quatre voyages d'étude hébergés par ces organisations en Grande-Bretagne et aux États-Unis, au cours desquels ses représentants ont pu rencontrer des institutions actuarielles en vue de nouer des relations et d'acquérir des connaissances. Par ailleurs la NIC a organisé diverses formations au Ghana pour développer les compétences actuarielles, notamment en collaboration avec des professeurs de l'UK Actuarial Profession, et le Ghana a été l'un des premiers pays à inscrire des étudiants dans le programme de formation d'analyste actuariel certifié (CAA) de l'Institute of Actuaries de Grande-Bretagne.

Toujours dans l'optique de renforcer les capacités des actuaires, la NIC a également entrepris de mettre en place une base de données destinée à appuyer leur travail. Il s'agira d'une base de données couvrant l'ensemble du marché, pour les polices d'assurance-vie, d'assurance de biens et d'assurance automobile, que les assureurs pourront utiliser dans leurs analyses. Elle comprendra par exemple des taux de mortalité ainsi que des données statistiques sur le nombre et la fréquence des accidents de la route. L'objectif est d'améliorer la compréhension des marchés à assurer, de faciliter une approche fondée sur le risque pour la fixation des primes, la constitution des réserves et le contrôle des polices/sinistres, et de fournir des données historiques sur les pratiques de fraude des assurés.

Voici les principaux éléments à retenir de l'expérience de la NIC au Ghana concernant la conception et la mise en œuvre d'une approche de développement des capacités actuarielles sur les marchés d'assurance inclusifs :

- **Impliquer toutes les parties prenantes pertinentes.** Le fait d'inviter d'emblée toutes les parties prenantes concernées du secteur de l'actuariat au Ghana à participer au processus a permis de réduire les besoins de consultation ultérieurs.
- **Réaliser un état des lieux des capacités et une analyse des lacunes.** L'un des points de départ pour le développement des capacités actuarielles consiste à évaluer les capacités déjà existantes et à déterminer celles dont vous avez besoin. Ainsi, la NIC a évalué le nombre d'étudiants dans cette branche dans le pays, et l'a comparé avec le nombre de postes d'actuaires nécessaires dans les sociétés d'assurance.
- **Organiser des voyages d'études bien planifiés.** La NIC a acquis des connaissances en nouant des relations avec des organisations actuarielles dans des pays où cette branche est bien développée.
- **Documenter votre stratégie et solliciter des commentaires et des avis.**
- **Renforcer les capacités de mise en œuvre.** Avant d'introduire des exigences réglementaires, veillez à mettre en place des projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'assurance, de sorte que les sociétés soient réellement en mesure de se conformer à la nouvelle réglementation.
- **Équilibrer soigneusement exigences réglementaires et proposition de valeur.** Lors de l'introduction de nouvelles exigences réglementaires, il importe que les prestataires d'assurance comprennent bien les raisons de cette introduction et les avantages qu'elle présente pour eux.

## Questions et discussion

La discussion entre les participants à la consultation téléphonique sur les approches actuarielles des marchés d'assurance inclusifs s'est concentrée sur trois questions :

***Une approche actuarielle « allégée » peut-elle être justifiée ?*** Bien que les participants aient tous salué l'approche adoptée au Ghana, certains ont exprimé des doutes quant à la pertinence d'une approche actuarielle « allégée », car les produits de micro-assurance se caractérisent par une très forte sensibilité au prix. Au vu des faibles revenus des clients sur le marché cible, les différences de tarifs peuvent avoir un impact considérable, et la marge d'erreur est encore plus faible que pour les produits d'assurance classiques. Etablir des prix adaptés favorables à la fois aux consommateurs et à la pérennité du système exige un solide savoir-faire. Elle implique également une bonne compréhension des dynamiques des marchés d'assurance inclusifs, par exemple du fait que les caractéristiques de la distribution, de la gestion et des produits sont plus importantes pour le calcul du risque que les caractéristiques démographiques.

C'est pourquoi, au cours de la consultation téléphonique, une question a émergé : ne vaudrait-il pas mieux viser les meilleures compétences actuarielles pour évaluer les systèmes, plutôt que de rechercher des compétences actuarielles « allégées » ? De nombreux participants étaient d'avis que la solution idéale serait de disposer des meilleurs actuaires, mais tous ont reconnu que ce n'était pas toujours envisageable et que cela prendrait du temps. C'est pourquoi, dans la phase de transition, l'accent doit être mis sur les qualifications professionnelles. Certaines qualifications professionnelles partielles sont en train d'évoluer vers une qualification actuarielle complète, et certaines qualifications dans des domaines connexes peuvent être considérées comme équivalentes et fiables. De plus, les participants ont reconnu que ce qui peut être considéré comme la « meilleure » compétence actuarielle dans certains pays développés n'est pas nécessairement la « meilleure » compétence actuarielle sur un marché d'assurance inclusif, car le meilleur actuaire est quelqu'un qui comprend les caractéristiques uniques de ce type de marché et les subtilités relatives à la tarification des produits d'assurance inclusifs.

***Comment les sociétés d'assurance retiennent-elles les ressources actuarielles ?*** Les contrôleurs qui investissent dans les capacités actuarielles pour leur juridiction sont préoccupés par le risque de fuite de ces capacités vers d'autres pays, dans lesquels les actuaires sont rares et la demande de services actuariels plus attractive. Les contrôleurs n'ont pas toujours la possibilité d'instaurer une réglementation dans ce domaine, mais les prestataires d'assurance, qui soutiennent eux aussi l'investissement dans les capacités actuarielles, pourraient inclure dans leurs contrats des clauses visant à retenir les actuaires (ce que certains font déjà). Les participants pensent que, une fois que les capacités actuarielles seront correctement développées, les assureurs reconnaîtront leurs avantages et seront plus enclins à rémunérer la valeur de marché que les actuaires représentent pour eux. Cependant, certains craignent une possible exclusion de petits micro-assureurs, qui ne sont pas en mesure d'offrir des rémunérations suffisantes aux actuaires, alors qu'ils servent des marchés où les services d'assurance sont particulièrement vitaux. Ce point requiert un examen plus poussé, en particulier dans les pays où la réglementation exige de tous les assureurs, y compris des micro-assureurs, qu'ils disposent d'un actuaire en interne. Si les coûts associés à la mise en conformité s'avèrent trop élevés, cette exigence pourrait agir comme une barrière réglementaire à l'entrée ou au maintien sur le marché, et risque de freiner le développement d'un marché d'assurance inclusif. Le partage des fonctions actuarielles a été évoqué comme une option d'approche proportionnée.

**Quelles sont les approches actuarielles qui minimisent le coût des polices d'assurance inclusives ?** Plusieurs participants à la consultation téléphonique ont évoqué l'impact des services actuariels sur le coût des produits d'assurance inclusifs. Si la micro-assurance met l'accent sur la distribution, qui est l'aspect le plus coûteux, pourquoi insister sur la validation actuarielle ? Cette remarque est pertinente, mais aucune des approches n'est susceptible de minimiser ou de maximiser les coûts, car c'est le consommateur, et non l'assureur, qui supporte en définitive le coût du produit. C'est pourquoi il importe que le coût soit calculé le plus précisément possible pour l'assuré.



Initiative Accès à l'Assurance  
Hébergée par GIZ Secteur Système financier  
Approches de l'assurance  
Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
65760 Eschborn, Allemagne

Téléphone : +49 61 96 79-1362  
Fax : +49 61 96 79-80 1362  
E-mail : [secretariat@a2ii.org](mailto:secretariat@a2ii.org)  
Site : [www.a2ii.org](http://www.a2ii.org)

L'Initiative est  
un partenariat  
entre :



Hosted by:

